



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2022

Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Mali et au Niger (du 23 au 25 octobre 2021)

I. Introduction

1. Les membres du Conseil de sécurité ont effectué une mission au Mali et au Niger du 23 au 25 octobre 2021, codirigée par la France, le Kenya et le Niger. Ce voyage, qui s'est déroulé alors que le Kenya assurait la présidence du Conseil, était le premier depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

2. L'objectif principal de la mission du Conseil de sécurité au Mali était de réaffirmer l'appui du Conseil à la transition politique dans le pays, à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie visant à stabiliser le centre du pays. La visite avait également pour but d'évaluer le niveau de préparation opérationnelle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de discuter des possibilités de renforcer l'efficacité des outils mis en place par la communauté internationale pour la soutenir. L'objectif général de la visite au Niger était de faire le point sur les difficultés avec lesquelles le pays était aux prises dans les domaines de la sécurité et du développement et dans le domaine humanitaire, de tirer les leçons de son expérience relative à la consolidation de la paix et au renforcement de la démocratisation, et d'échanger des vues sur l'appui que pouvait fournir le Conseil face aux difficultés que connaissaient le Niger et, plus largement, la région du Sahel.

3. Au Mali, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré des membres du Gouvernement de transition, notamment le Président de la transition, le colonel Assimi Goïta, le Premier Ministre, Choguel Maïga, les groupes armés signataires, des représentants de la société civile, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), El Ghassim Wane, ainsi que des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies. Au Niger, les membres du Conseil ont rencontré le Président, Mohamed Bazoum, le Premier Ministre, Mahamadou Ouhoumoudou, le Ministre des affaires étrangères, Hassoumi Massoudou, d'autres représentants du Gouvernement, le commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, le général de division Oumar Bikimo, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies. Une cérémonie en hommage aux personnes qui ont perdu la vie en luttant contre le terrorisme a eu lieu à Niamey.



II. Mali

A. Principaux enjeux

Transition politique

4. Le Président de la transition a déclaré que son gouvernement s'engageait à rétablir la norme constitutionnelle dans le pays. Il a expliqué que la priorité serait de gagner la confiance du peuple malien et de promouvoir la réconciliation, et que cela passerait par l'amélioration des conditions de sécurité et le lancement de certaines réformes clés. À cet égard, il a souligné les problèmes que le Gouvernement devait selon lui résoudre pour pouvoir organiser les élections du 27 février 2022 et déclaré que les prochaines Assises nationales de la refondation, qui auraient lieu d'octobre à décembre 2021, s'avèreraient essentielles pour rassembler le peuple malien et déterminer la meilleure façon de prendre en compte leurs aspirations. Certains interlocuteurs de la société civile ont également insisté sur cet aspect et ont en outre exhorté la communauté internationale et la MINUSMA à appuyer le règlement politique de la crise en veillant à ce que les personnes participant aux Assises puissent représenter le peuple malien en toute légitimité.

5. Faisant écho à l'importance que le Président de la transition accordait aux Assises nationales de la refondation, le Premier Ministre a fait valoir qu'il était urgent d'engager la lutte contre l'impunité et la corruption et d'entreprendre de profondes réformes politiques, institutionnelles et sécuritaires. Les Assises nationales représenteraient une occasion unique pour tous les acteurs politiques et sociaux maliens de définir les paramètres d'un « nouveau » Mali. Les membres du Gouvernement de transition ont souligné les efforts déployés pour parvenir, grâce à une approche participative, à un consensus politique sur les questions litigieuses liées aux opérations électorales. Le Premier Ministre a déclaré que les Assises, dont les recommandations seraient contraignantes pour tous, devraient servir à définir le calendrier et le cadre des élections à venir.

6. Les autorités de transition ont exprimé l'espoir que les Assises nationales débouchent sur un pacte social entre l'État et la population en vue d'une paix durable au Mali, espoir dont se sont fait l'écho plusieurs interlocuteurs maliens. Tout en se disant favorables à ce que la transition politique s'opère dans les meilleurs délais, des représentants de la société civile ont argué que la date exacte du scrutin n'avait pas d'importance pour nombre de Maliennes et de Maliens tant qu'il existait une dynamique favorable à l'organisation d'élections. Certaines personnes étaient d'avis que les Assises nationales pourraient donner l'occasion aux femmes, notamment celles appartenant aux mouvements signataires, d'accroître leur légitimité politique. Le Représentant spécial pour le Mali a fait valoir que grâce à ses bons offices, et en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine, la MINUSMA continuerait de plaider en faveur d'un dialogue ouvert entre les parties prenantes maliennes, afin de parvenir à un consensus politique sur la voie à suivre, tout en œuvrant à une plus grande synergie des efforts entre le Mali et ses partenaires, en vue d'atteindre les objectifs partagés qu'étaient le retour à la norme constitutionnelle et la promesse d'une stabilité durable.

7. Les membres du Conseil de sécurité ont fait part de leur volonté de recueillir directement les avis d'interlocuteurs maliens sur les façons d'améliorer le soutien apporté au Mali ainsi que la collaboration avec les autorités nationales. Ils ont de nouveau exhorté les autorités de transition du Mali à mener à bien la transition politique et le retour à l'ordre constitutionnel dans le respect du calendrier arrêté dans la Charte de transition et des engagements qu'elles avaient pris, et conformément aux décisions de la CEDEAO en date du 30 mai 2021 et du 16 septembre 2021. Ils ont

insisté sur la nécessité d'atteindre un consensus minimal à l'échelle nationale, tant sur les réformes à entreprendre que sur les conditions propices au bon déroulement des élections. Ils ont également demandé à toutes les parties prenantes maliennes de s'attacher en priorité à renforcer la confiance, à engager un dialogue et à se montrer disposées à trouver des compromis afin d'atteindre ces objectifs.

8. Les membres du Conseil de sécurité ont réitéré leur soutien aux efforts de médiation de la CEDEAO et de l'Union africaine et encouragé le Mali et la CEDEAO à poursuivre le dialogue. Demandant à nouveau que les autorités maliennes respectent la date limite du 27 février 2022 fixée pour la tenue d'élections, la CEDEAO a informé la délégation que l'organisation attendait qu'un calendrier électoral lui soit présenté d'ici la fin du mois d'octobre et que, si nécessaire, un sommet extraordinaire serait convoqué pour prendre les mesures appropriées. Certains membres du Conseil ont exhorté les autorités maliennes à respecter le calendrier électoral qu'elles s'étaient précédemment engagées à suivre auprès de la CEDEAO. Pendant la visite des membres du Conseil dans la région, le Gouvernement de transition du Mali a déclaré le Représentant spécial de la CEDEAO au Mali *persona non grata* et lui a donné 72 heures pour quitter le pays. Entre-temps, le Représentant de l'Union africaine a affirmé que les priorités de l'Union étaient d'appuyer la transition politique dans le cadre tracé par le comité de suivi local, d'améliorer les conditions de sécurité et de favoriser le développement.

Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

9. Toutes les parties prenantes maliennes ont réaffirmé leur volonté de participer à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali afin de parvenir à un règlement global et durable de cette crise récurrente. Le Premier Ministre a salué le dialogue continu qu'entretiennent les parties signataires dans le cadre de l'Accord. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme attachement à la mise en œuvre de l'Accord et se sont félicités des mesures prises en ce sens, tout en regrettant la lenteur du processus.

10. Le Conseil de sécurité a trouvé encourageante la volonté expresse du Gouvernement de transition d'appliquer des réformes constitutionnelles allant dans le sens de l'Accord et demandé à toutes les parties à l'Accord de collaborer afin que cette tâche soit menée à terme au cours des 18 mois que devait durer la transition. Le Conseil a également accueilli favorablement le fait que les parties signataires soient disposées à voir l'équipe de médiation internationale, menée par l'Algérie, jouer un rôle plus actif, notamment en tant qu'arbitre. Les membres du Conseil se sont entretenus avec des représentantes des groupes armés signataires et ont rappelé combien il importait d'assurer une participation pleine, égale et véritable des femmes dans tous les mécanismes d'application de l'Accord.

11. L'Ambassadeur d'Algérie au Mali, chef de file de l'équipe de médiation internationale, a précisé que, même si des progrès notables avaient été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, certains problèmes de taille devaient encore être résolus. Le Conseil de sécurité s'est félicité de voir les autorités de transition s'engager de nouveau à accélérer la mise en œuvre de l'Accord, et a notamment salué la récente proposition du Gouvernement de transition d'incorporer 13 000 ex-combattants rebelles dans l'armée au cours des prochains mois. Il a souligné combien il jugeait important que le processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration parvienne rapidement à son terme et exhorté les mouvements signataires à faire preuve de toute la coopération voulue. Il a également insisté sur le fait qu'il fallait réaliser des progrès tangibles en matière de décentralisation et de développement dans le nord du pays. Les coalitions de groupes armés de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme (aile Fahad) ont

déploré le fait que, six ans après la signature de l'Accord, les dividendes de la paix étaient maigres. Ils ont fait valoir qu'il y avait eu très peu d'avancées en matière de développement, ce qui avait accentué le déséquilibre entre les régions du nord et du sud du pays. Les deux groupes ont imputé l'absence de progrès à ce qu'ils considéraient être un manque de volonté politique de la part des autorités maliennes.

12. La Coordination des mouvements de l'Azawad a de nouveau demandé la création d'une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur l'assassinat, en avril 2021, de Sidi Brahim Ould Sidatt, alors Président de la Coordination. L'aile Haballa de la Plateforme a plaidé pour que le Gouvernement de transition dispose de plus de temps pour préparer et organiser des élections dans les conditions adéquates. Dans le même temps, la Coordination des mouvements de l'inclusivité a dénoncé ouvertement le faible niveau de représentation des femmes dans le processus de paix. L'Ambassadeur d'Algérie au Mali a précisé que le Cadre stratégique permanent était une initiative qui regroupait plusieurs mouvements et qu'il ne devait pas interférer avec la mise en œuvre de l'Accord.

Sécurité et gouvernance

13. Tous les interlocuteurs maliens et internationaux se sont dits très préoccupés par les conditions de sécurité, certains affirmant que le Mali se trouvait à un tournant décisif. Le Gouvernement de transition a pris acte de l'appui que la MINUSMA offrait au Mali tout en demandant que le mandat de la Mission soit renforcé afin de répondre à l'insécurité croissante qui gagnait le pays. La direction de la MINUSMA a mis en avant la dégradation continue des conditions de sécurité, 500 incidents ayant été recensés depuis le début de 2021, soit davantage que pour toute autre année prise dans son intégralité. Le personnel de la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les partenaires internationaux étaient régulièrement la cible d'attaques, et les civils étaient les principales victimes du conflit. Dans de nombreuses zones, les communautés locales n'avaient désormais plus d'autre choix que de signer des accords locaux imposés par les groupes armés leur dictant des conditions drastiques s'agissant des pratiques religieuses et de la zakat.

14. La MINUSMA a décrit la manière dont l'instabilité façonnait les perceptions et les aspirations locales, qui pouvaient être exploitées. Les populations aspiraient avant tout à la sécurité et avaient parfois des attentes irréalistes quant à aux capacités d'action des acteurs internationaux. Les critiques découlant de ce décalage se trouvaient souvent nourries sur les médias sociaux et par la mésinformation. Partant, il était difficile de faire comprendre le rôle crucial que jouait la MINUSMA. En plus de la sécurité, les populations aspiraient également à un accès aux services de base, un point sur lequel la MINUSMA pouvait tout au plus servir de soutien. Enfin, la population aspirait à ce que la gouvernance, dont les graves lacunes étaient considérées comme le principal facteur de la crise actuelle, soit améliorée.

15. Les interlocuteurs maliens et internationaux ont décrit la situation dans le centre du pays comme particulièrement problématique, expliquant que la population essayait des conséquences dévastatrices, telles que les déplacements de personnes ou encore la détérioration de l'éducation. La MINUSMA a indiqué qu'environ 250 000 enfants n'avaient pas accès à l'éducation. L'absence de l'État se faisait également ressentir : seuls 16 % des préfets et sous-préfets étaient déployés sur le terrain. L'action menée par la MINUSMA était substantielle en dépit de ressources limitées : elle ne disposait que de deux bataillons et d'une unité de police constituée dans une zone regroupant 30 % de la population malienne. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que les autorités de transition du Mali avaient l'intention d'arrêter une stratégie globale dictée par une volonté politique et visant à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires, à rétablir l'autorité

et la présence de l'État, ainsi que les services sociaux de base, dans le centre du Mali. Ils les ont exhortées à poursuivre les efforts menés pour mettre effectivement en œuvre cette stratégie avant la fin du mandat actuel de la Mission.

16. Le commandant par intérim de la Force de la MINUSMA a donné davantage de précisions sur les efforts d'adaptation de la Force, indiquant que la composante militaire de la Mission protégeait les villages et les infrastructures essentielles de menaces constantes, qu'elle contribuait à éviter de nouveaux massacres dans des zones comme Ogossogou et Petaka et qu'elle soutenait la composante civile. Il a souligné qu'une augmentation des capacités permettrait d'intensifier ces efforts, et notamment d'améliorer le temps de réaction de la Force, de développer l'expertise spécialisée en matière d'engins explosifs improvisés et d'en accroître les moyens aériens et, surtout, la rendrait à même de mieux apprécier la situation. La Chef de la composante Police de la MINUSMA a souligné le rôle que jouait la police des Nations Unies dans la protection des civils, avant tout grâce à la présence d'unités de police constituées et au prix d'importants efforts de formation et de renforcement des capacités à destination des institutions maliennes, tels que la construction et la réhabilitation d'infrastructures ainsi que la co-implantation. La création de comités locaux de police et de sécurité ainsi que l'action menée pour promouvoir la présence des femmes dans le cadre des efforts de redéploiement de l'État ont également été mis en avant.

17. Le Conseil de sécurité a rendu hommage aux 243 Casques bleus de la MINUSMA qui ont trouvé la mort, un rappel hautement symbolique des sacrifices qui ont été consentis au cours des huit dernières années dans la quête de la paix au Mali. Le Représentant spécial pour le Mali a fait un exposé sur l'hostilité de l'environnement opérationnel dans lequel évolue la MINUSMA, rappelant que 162 Casques bleus avaient été tués à la suite d'actes hostiles sur un total de 240 décès depuis 2013. Les engins explosifs improvisés et les mines constituaient un danger constant, ayant à ce jour fait 81 morts et 571 blessés parmi les Casques bleus, et les attaques fréquentes contre les convois et les camps de la Mission se poursuivaient. Dans ce contexte, il a expliqué que la Mission redoublait d'efforts pour protéger les civils tout en s'efforçant d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Par ailleurs, il considérait que l'augmentation du nombre maximal d'agents en tenue qu'a recommandée le Secrétaire général dans son rapport du 15 juillet 2021 sur l'adaptation et l'effectif autorisé de la MINUSMA (S/2021/657) était une nécessité absolue en raison des dangers auxquels la Mission était exposée dans le nord du pays et du manque de personnel dont elle souffrait dans le centre, où elle protégeait les populations vulnérables et gardait des infrastructures clés, telles que des ponts, essentielles pour la mobilité et le bien-être des populations. Il a cependant noté qu'il appartenait au Conseil de prendre une décision sur cette proposition d'augmentation de l'effectif et encouragé ses membres à prendre les préoccupations maliennes en considération. Il a déclaré que la Mission était fortement préoccupée au sujet de la sécurité des Casques bleus déployés à Tessalit, Kidal et Aguelhok suite à la reconfiguration des forces déployées dans le cadre de l'opération Barkhane.

18. S'adressant aux membres de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel a dit que le Conseil de sécurité devrait revoir la nature du soutien apporté à la Force compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité. Il a demandé au Conseil d'envisager la possibilité d'établir un bureau de soutien logistique pour la Force. Il a également indiqué que les discussions se poursuivaient au sein de l'Union africaine quant à la possibilité de déployer 3 000 soldats pour l'épauler.

Droits humains et questions humanitaires

19. Des représentants de la société civile et interlocuteurs internationaux ont estimé qu'alors que les problèmes de sécurité et les difficultés politiques s'aggravaient, les droits humains ne faisaient pas partie des priorités gouvernementales. Les membres du Conseil de sécurité ont exhorté les autorités de transition maliennes à poursuivre l'action menée pour lutter contre l'impunité dont jouissaient les auteurs de violations des droits humains ou d'atteintes à ces mêmes droits et de violations du droit international humanitaire.

20. Les interlocuteurs maliens et internationaux ont mis l'accent sur les importantes répercussions humanitaires et économiques qu'entraînait l'insécurité. La MINUSMA a donné un aperçu de la complexité de la situation humanitaire, précisant que 4,7 millions de Maliens avaient besoin d'une aide humanitaire et qu'environ 42 % de la population vivait actuellement dans l'extrême pauvreté. Il y avait quelque 400 000 personnes déplacées, dont la moitié se trouvait dans le centre du pays. Le nombre de personnes déplacées avait plus que doublé au cours des deux années précédentes ; 84 % de ces personnes étaient des enfants et des femmes (respectivement 64 % et 20 %). Il y avait également 150 000 réfugiés maliens dans les pays voisins.

21. La MINUSMA a déploré le fait que des groupes terroristes avaient recours à une nouvelle stratégie consistant à encercler les villages, privant les villageois d'accès à la terre, ce qui augmenterait vraisemblablement de manière considérable le nombre de Maliens qui nécessiteraient, de ce fait, une aide humanitaire (1,3 million de personnes étant actuellement concernées). Au-delà des attaques menées contre les acteurs du développement et de l'aide humanitaire, de plus en plus d'attaques étaient désormais dirigées contre des infrastructures vitales telles que les routes et les ponts, alors que seulement 31,5 % du montant de 563 millions de dollars demandé au titre du plan de réponse humanitaire avait trouvé un financement. La Mission a noté le rôle actif joué dans la fourniture d'une aide humanitaire par les organisations maliennes, qui mettaient en œuvre 75 % des projets localisés dans le centre du pays. Elle a fait valoir que l'instabilité politique entravait l'action des acteurs humanitaires visant à obtenir des ressources et à mettre en évidence l'importance de l'accès humanitaire au Mali.

22. Les représentants de la société civile ont indiqué à la Mission qu'une grande partie de la population féminine du Mali vivait sous le joug de groupes extrémistes violents, et pas seulement dans le centre du pays. En outre, le Conseil de sécurité a été informé que des réformes liées aux droits des femmes étaient mises de côté par le pouvoir gouvernemental et le pouvoir législatif, notamment la réforme consacrée à la violence fondée sur le genre, qui avait récemment été abandonnée. Par ailleurs, les représentants de la société civile ont rappelé que 70 % des Maliens avaient moins de 40 ans et que par conséquent les jeunes générations étaient les principales victimes de la crise dans le pays. La situation continuant de se détériorer, les jeunes perdaient l'espoir de mener une vie décente et risquaient de tomber dans la radicalisation violente.

23. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les données démographiques concernant le Mali faisaient état de 21 millions d'habitants. Environ 52 % de la population avait moins de 15 ans (soit une personne sur deux). La fermeture de 1 664 écoles (sur un total de 6 137) en raison de l'insécurité, perturbant la scolarisation de quelque 500 000 enfants, constituait l'un des principaux problèmes avec lesquels le pays était aux prises. Par ailleurs, les femmes âgées de 15 à 49 ans (en âge de procréer) représentaient environ 21 % de la population totale. Parmi elles, 72 % ne savaient ni lire ni écrire. D'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont axé leurs exposés sur l'enrôlement d'enfants par des groupes armés, l'accès

à la population et les conséquences de la pandémie de COVID-19. Ils ont notamment expliqué que les effets combinés de la pandémie et de la crise sociopolitique avaient entraîné une récession de l'économie malienne et un creusement de la dette publique en 2020. Le ralentissement économique avait mis fin à une décennie de progrès visant à réduire la pauvreté, y faisant basculer 900 000 personnes supplémentaires.

B. Observations

24. La visite des membres du Conseil de sécurité au Mali visait à démontrer une nouvelle fois l'engagement du Conseil et sa détermination à aider le pays à surmonter les difficultés auxquelles il faisait face. Elle s'était déroulée sur fond d'incertitudes quant à la tenue des élections dans les délais prévus. Les membres du Conseil ont de nouveau demandé aux autorités de transition du Mali d'achever la transition politique, le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le transfert du pouvoir aux autorités civiles démocratiquement élues, dans le respect du calendrier arrêté dans la charte de transition et des engagements qu'elles avaient pris préalablement, et conformément aux décisions de la CEDEAO en date du 30 mai 2021 et du 16 septembre 2021. Tout en relevant les efforts que les autorités de transition avaient accomplis pour favoriser le dialogue et ouvrir la voie aux réformes, ils ont rappelé qu'il importait de respecter le calendrier relatif à l'organisation d'élections libres et régulières, tel que demandé par la CEDEAO et énoncé dans la résolution [2584 \(2021\)](#) du Conseil, et comme les autorités de transition s'étaient engagées à le faire. Les membres du Conseil ont exhorté les autorités de transition à soumettre un calendrier électoral.

25. Les membres du Conseil ont jugé encourageants les engagements pris récemment par les autorités de transition de travailler à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et ont prié instamment ces dernières ainsi que les groupes armés signataires de poursuivre l'action menée pour mettre en œuvre de manière effective les mesures prioritaires visées au paragraphe 4 de la résolution [2584 \(2021\)](#) du Conseil avant la fin du mandat actuel de la MINUSMA. Malgré les efforts collectifs, les conditions de sécurité se sont détériorées et la crise politique persiste. La visite du Conseil de sécurité a montré de façon évidente à quel point il était important de promouvoir une vision commune, partagée par les Maliennes et les Maliens et leurs partenaires, qui serve de base pour promouvoir un dialogue inclusif, mener à bien la transition, mettre pleinement l'Accord en œuvre et rétablir la sécurité. Dans le même temps, conformément à son mandat, la MINUSMA continuera de réévaluer et de recalibrer son approche pour s'adapter à l'évolution de la situation et appuyer les aspirations du peuple malien à la démocratie, à la paix et à la stabilité.

III. Niger

A. Principaux enjeux

Conditions de sécurité

26. Tous les interlocuteurs qui se sont réunis à Niamey ont affirmé que l'amélioration des conditions de sécurité figurait parmi les priorités absolues au Niger. Lors de sa rencontre avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Niger a souligné que le pays gardait le contrôle de son territoire mais était toujours la cible de menaces extérieures provenant principalement des pays voisins. Il s'est dit très préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité au Mali, qui compromettait les perspectives de stabilité pour l'ensemble de la région. Il a en outre déclaré qu'aucun des groupes armés opérant dans la région n'était dirigé par des Nigériens, et qu'il n'y avait donc pas de raison d'ouvrir un quelconque dialogue

avec eux. Il a indiqué que l'armée nigérienne avait rétabli des avant-postes dans la région du Liptako-Gourma et créait des mécanismes pour protéger les civils et stabiliser la zone.

27. Rappelant que la taille de l'armée nigérienne avait triplé depuis 2011, ce qui avait considérablement entamé le budget de l'État, le Président a affirmé que son pays avait besoin d'un appui supplémentaire pour recruter plus de soldats et se procurer plus d'armes, d'équipements (notamment des moyens aériens) et de technologies. Pour faire face à la menace du terrorisme, la priorité du Niger était non seulement de renforcer son armée, mais également d'assurer une bonne gouvernance. Faisant observer que le pays s'acheminait progressivement vers la sortie du conflit, il a demandé un soutien renforcé de l'ONU afin de parer aux difficultés inhérentes à cette nouvelle phase.

28. Le Premier Ministre a réaffirmé l'attachement du Niger à la sécurité de la région et à l'intégrité territoriale du pays. Mettant l'accent sur les difficultés auxquelles le Niger faisait face pour assurer le financement nécessaire à sa sécurité, il a déclaré que la lutte contre le terrorisme devait être un combat international et réclamé à un soutien accru pour son pays, qui était en première ligne. Il a fait remarquer que les stratégies et les politiques du Niger étaient dans la droite ligne du cadre d'action international de la Coalition pour le Sahel et de ses quatre piliers complémentaires.

29. Le Ministre des affaires étrangères a précisé que les régions du Liptako-Gourma et du bassin du lac Tchad étaient les épicentres de l'insécurité. Il a déclaré que, dans la région du bassin du lac Tchad, les groupes armés avaient été affaiblis et les conditions de sécurité rétablies, tant et si bien que le Gouvernement nigérien assurait à présent le retour volontaire des personnes déplacées. Il a souligné que la Force multinationale mixte avait joué un rôle décisif dans la lutte contre la menace terroriste dans la région. La méthode selon laquelle un pays (le Nigéria) assurait le financement des opérations de la Force s'était avérée efficace. Le Ministre a indiqué que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans constituait actuellement la principale menace dans la région du Liptako-Gourma, étant donné que l'État islamique du Grand Sahara avait été grandement affaibli depuis que certains de ses membres haut placés, tel Adnan Abu Walid al-Sahrawi, avaient été tués.

30. Concernant le coût de la sécurité, le Ministre a déclaré que les dépenses liées à la défense et à la sécurité étaient passées de 5 % du budget de l'État en 2010 à près de 20 % en 2020, soit plus de 2 % du produit intérieur brut. Il a demandé au Conseil de sécurité de trouver un mécanisme permettant de fournir un financement durable et prévisible aux efforts de lutte contre le terrorisme. Il a ajouté qu'avec seulement une fraction des fonds alloués à la MINUSMA, le Niger pourrait obtenir des résultats remarquables.

31. Concernant la situation au Mali, le Président a déclaré que la crise politique et sécuritaire croissante avait de profondes répercussions sur les pays voisins. Il a affirmé que, contrairement aux autorités de transition du Mali, le Gouvernement nigérien jouissait d'une légitimité démocratique, et il a insisté sur le fait que Bamako devait lutter plus efficacement contre le terrorisme et promouvoir les opérations conjointes de lutte contre le terrorisme. Il a exprimé la crainte que l'attitude de défi des autorités de transition à l'égard des partenaires régionaux et internationaux n'entrave la capacité de la Force conjointe du G5 Sahel de mener ses opérations de façon efficace et durable. Le Ministre des affaires étrangères a dit douter que les autorités de transition aient réellement l'intention de respecter la date limite du 27 février 2022 fixée par la CEDEAO pour la tenue des élections. Avançant qu'il faudrait des années pour mener à terme des réformes substantielles, il s'est interrogé sur la raison pour laquelle elles avaient fait des Assises nationales de la refondation leur priorité et expulsé le Représentant spécial pour le Mali. Dans ce contexte, il a

affirmé une nouvelle fois que le Niger s'alignait sur la CEDEAO et entendait respecter les engagements pris, ajoutant que seul un gouvernement démocratiquement élu devrait lancer dans un ambitieux programme de réformes.

Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

32. La visite au mécanisme de commandement conjoint dans le secteur central a été l'occasion pour le commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, le général de division Oumar Bikimo, et son état-major, d'exposer aux membres du Conseil de sécurité le contexte opérationnel dans lequel évolue la Force et les difficultés de taille auxquelles elle fait face. Au sujet du contexte opérationnel, l'état-major a révélé la présence dans le secteur occidental du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda, dirigé par Iyad Ag Ghali et dont la structure regroupe plusieurs émirats. L'émirat du Macina, dirigé par Amadou Koufa, avait étendu son influence depuis le centre du Mali vers le nord-ouest, jusqu'à la frontière avec la Mauritanie. Au cours des deux derniers mois, la situation en matière de sécurité dans le secteur occidental avait été calme. Cependant, la présence de groupes armés avait été signalée dans les environs de la forêt de Wagadou. Des groupes armés avaient été aperçus en train de faire des réserves sur les marchés en prévision de la saison hivernale, ce qui restreignait les mouvements de la population et raréfiait la nourriture dans cette zone difficile d'accès.

33. Les épisodes de banditisme s'étaient multipliés dans le secteur oriental après la chute du dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi. En raison de sa taille, de sa faible densité de population et de la richesse de son sous-sol (qui comptait de multiples sites d'orpaillage artisanal), la zone proche des frontières avec la Libye, le Niger et le Tchad restait convoitée par les groupes armés pour le trafic de personnes, de drogue et d'armes. Cependant, une accalmie avait été enregistrée dans les activités des groupes armés dans le secteur au cours des deux derniers mois. Pendant ce temps, dans le nord du pays, les mercenaires de Libye représentaient toujours une menace.

34. Le secteur central demeurait la portion la plus animée de la zone d'opérations de la Force. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans était toujours présent dans la région de Boulikessi et près de la forêt de Foularé et avait étendu ses opérations au nord-ouest du Burkina Faso, où il avait mené des raids contre les forces de défense et de sécurité burkinabé. L'État islamique du Grand Sahara était regroupé sur les rives du fleuve Niger, près des villages d'Ouarara, Salata, Ouatagouna et Tessit, et se livrait à des exactions contre les populations civiles.

35. Selon le commandant, les principaux défis auxquels la Force conjointe faisait face étaient les suivants : a) renforcer son commandement ainsi que la liaison et la coordination entre ses unités ; b) garantir la protection de ses opérations, de ses troupes et de son matériel ; c) constituer des capacités aériennes ; d) constituer des capacités de renseignement et de surveillance ; e) garantir son autonomie logistique ; f) accroître son soutien à la population ; g) développer ses opérations psychologiques. Compte tenu de cela, il a expliqué que sa vision du plan de campagne de la Force s'articulait autour de quatre axes : a) accroître la capacité opérationnelle de la Force, tant en termes de moyens que de procédures, pour détruire ou affaiblir les groupes armés ; b) développer une coopération structurée avec les partenaires ; c) améliorer la protection et la réactivité des unités ; d) sensibiliser à l'action de la Force et promouvoir une meilleure cohabitation entre cette dernière et la population locale.

36. Le commandant a insisté sur la complexité de la guerre que menait la Force conjointe et souligné l'importance d'établir une collaboration étroite avec la population. Il a déclaré que la Force consolidait le mécanisme destiné à garantir que ses opérations militaires se déroulent dans le respect des droits humains et de la légalité. Il a remercié les partenaires internationaux pour leur soutien et déclaré que

la Force devait accroître ses propres capacités en matière de soutien logistique, d'appui aérien, de surveillance et de collecte de renseignements. Le Ministre des affaires étrangères a préconisé la création d'un bureau dédié au soutien de la Force, et le commandant a ajouté qu'il serait favorable à cette création si telle était la décision du Conseil de sécurité. Certains membres du Conseil ont également abondé en ce sens. D'autres ont réitéré leurs réserves quant à la possibilité de voir l'ONU financer une force de lutte antiterroriste et se sont prononcés en faveur d'autres options de financement, multilatérales comme bilatérales.

Questions humanitaires et questions de développement

37. Le Président a présenté un exposé sur l'action que menait le Gouvernement pour faciliter le retour volontaire des personnes déplacées à Diffa. Il a annoncé qu'à leur retour, certaines de ces personnes avaient été la cible de violences et indiqué que le Gouvernement s'efforçait de garantir un environnement sûr. Il a en outre indiqué que le Niger avait l'intention de faire en sorte que toutes les personnes réfugiées accueillies à Diffa puissent rentrer au Nigéria en toute sécurité avant la fin du mois de décembre et qu'à cet effet le Niger collaborait activement avec les autorités de l'État nigérian de Borno.

38. Le Président a présenté l'éducation comme l'une de ses priorités absolues et comme la solution aux principaux problèmes du pays, notamment ceux liés au développement, à la pauvreté et à la croissance démographique sans précédent. Il a expliqué que le fait de promouvoir l'éducation des femmes et des filles contribuerait à mettre fin aux mariages et aux grossesses précoces. En outre, en mettant l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle, on permettrait aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et d'échapper aux griffes de l'extrémisme violent. Soulignant à quel point il importait que l'éducation et la formation bénéficient d'un appui international, il a précisé que le Niger subissait toujours les conséquences des programmes internationaux d'ajustement structurel adoptés dans les années 1980 et 1990. Ces programmes avaient conduit à une réduction drastique du personnel dans le secteur de l'éducation publique, sans égard pour la demande de plus en plus forte qu'enregistrait le pays dans ce domaine en raison de son extraordinaire croissance démographique.

39. Lors d'un déjeuner organisé par ses soins, la coordinatrice résidente par intérim, Diana Ofwona, a lu un message du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Annadif Khatir Mahamat Saleh, dans lequel il soulignait l'importance que les organisations sous-régionales coopèrent étroitement pour résoudre les problèmes de taille que connaissait le Sahel. Dans ce message, il faisait remarquer qu'il fallait faire davantage pour protéger les civils et que les gouvernements démocratiques devaient s'attaquer à la mauvaise gouvernance, laquelle engendrait l'instabilité et l'agitation sociale. Telle était la clé pour restaurer la confiance du public. L'ONU (grâce à sa stratégie intégrée pour le Sahel) et ses partenaires aidaient les gouvernements nationaux à résoudre ces problèmes.

40. La coordonnatrice résidente par intérim et les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies ont informé le Conseil de sécurité du travail réalisé par les Nations Unies dans un cadre complexe autre que celui d'une mission, caractérisé par de multiples difficultés en matière de sécurité, de développement et d'aide humanitaire. M^{me} Ofwona a loué la collaboration nouée entre le système des Nations Unies et le Gouvernement nigérian et indiqué que l'équipe de pays était en train de finaliser le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel présentait les contributions que le système des Nations Unies proposait d'apporter au Niger et permettait de configurer les ressources dont les Nations Unies

avaient besoin à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Elle a également présenté aux membres du Conseil un compte rendu sur les dispositifs de stabilisation, gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui avaient été mis en place pour soutenir la rétablissement de l'autorité de l'État dans les régions du bassin du lac Tchad et du Liptako-Gourma.

41. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont informé les représentants du Conseil de sécurité des difficultés auxquelles l'Organisation faisait face pour répondre aux besoins croissants résultant de l'accumulation de chocs profonds tels que les sécheresses, les inondations saisonnières, les épidémies de choléra et les pénuries alimentaires, tout en ne disposant que d'un accès restreint en raison de l'insécurité et des niveaux de financement bas. L'équipe a également noté que seulement 30 % de l'intervention humanitaire avait trouvé un financement et que deux tiers des bénéficiaires ne pouvaient pas recevoir d'aide. Ses membres se sont dits préoccupés par la situation des enfants et des jeunes, en particulier des filles, dont l'accès à l'éducation est restreint pour des raisons de sécurité, principalement dans les régions de Tillabéri, Diffa et Tahoua, et ont déclaré qu'il était urgent d'agir et de soutenir davantage l'éducation, en particulier dans un contexte d'insécurité accrue.

42. L'équipe de pays des Nations Unies a également déclaré que, la majorité de la population du pays dépendant de l'agriculture et de l'élevage, les conséquences des changements climatiques, notamment la dégradation de plus en plus courante des terres et l'imprévisibilité des situations météorologiques, étaient particulièrement graves au Niger. En outre, les changements climatiques entraînaient des migrations et des déplacements de personnes et entravaient les droits à l'alimentation, à la santé et aux moyens de subsistance. Dans ce contexte, le niveau des ressources allouées au Niger ne correspondait toujours pas à l'ampleur des défis à relever, et il y avait un risque que la réalisation des objectifs de développement durable soit compromise au cours de la décennie d'action et de réalisations. Certains membres du Conseil de sécurité ont noté l'importance d'une coopération étroite avec toutes les parties prenantes ainsi que de l'application des meilleures pratiques reconnues au niveau international pour assurer la durabilité des mesures visant à permettre le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

43. L'équipe de pays a en outre noté qu'il était important de promouvoir la coopération transfrontalière et régionale pour la stabilité et le développement, d'investir davantage dans la prévention des conflits et la promotion de la justice et des droits humains, de redoubler d'efforts pour générer une croissance inclusive et équitable, de répondre aux besoins humanitaires, de renforcer la résilience aux changements climatiques et de promouvoir des programmes de développement qui répondent aux besoins de la population et rétablissent les services publics dans les zones touchées.

B. Observations

44. Le Conseil de sécurité s'est rendu à Niamey pour mieux comprendre la situation relative à la sécurité, au développement et à l'aide humanitaire au Niger et dans la région du Sahel, afin de mieux dégager les besoins actuels et de définir les moyens par lesquels le Conseil pourrait apporter le soutien nécessaire. En ce qui concerne les victimes des attaques terroristes, les membres du Conseil ont tenu à exprimer leurs plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement nigériens, ainsi qu'aux familles endeuillées, et ont déclaré une nouvelle fois que ces actes odieux n'entameraient pas la détermination du Conseil à continuer de soutenir la paix et la stabilité dans la région.

45. Au cours de cette visite, le Conseil de sécurité a pris note des progrès considérables que le Niger avait réalisés malgré les énormes difficultés auxquelles il continuait de faire face. Les membres du Conseil ont félicité le Niger pour ses succès sur le plan démocratique, qui faisaient de ce pays un modèle à suivre pour toute la région et au-delà. Ils ont aussi applaudi sa contribution remarquable aux travaux du Conseil en sa qualité de membre non permanent, et l'ont félicité pour le rôle qu'il jouait au sein de la CEDEAO et du G5 Sahel.

46. Les membres du Conseil de sécurité ont également salué le ferme engagement du Gouvernement nigérien en faveur de la sécurité et de l'éducation, en particulier des femmes et des filles, et ont réaffirmé leur appui aux efforts fournis par tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui soutiennent le Niger dans sa quête de paix, de sécurité, de développement et de stabilité.
